



News COVID-19 N°6 - 7 mai 2020

Chères et chers collègues,

A toutes fins utiles, nous vous transmettons la lettre adressée par le Président du Groupe Gestion des Risques, le Directeur-général Soins de Santé du SPF, l'Administrateur-général de l'INAMI et l'Administrateur-général de l'AFMPS, à tous les prestataires de soins de santé en cabinet privé et à leurs associations professionnelles concernant les [modalités de reprise des activités non essentielles dans le cadre des soins ambulatoires en cabinet privé.](#)

Les lignes directrices pour le redémarrage des activités de soins ambulatoires à partir du 4 mai 2020, dans un cabinet privé sont les suivantes:

1. Les soins nécessaires et urgents sont dispensés en priorité.
2. Pour les patients COVID-19 positifs ou suspects, les directives de Sciensano restent en vigueur.
3. La poursuite de la reprise des soins de santé en cabinet privé est conditionnée par le respect des mesures de santé et de sécurité formulées par Sciensano: <https://covid-19.sciensano.be/fr>
4. La DG Soins de Santé du SPF a converti les conseils des professionnels de la santé en tableaux de synthèse qui pourront servir de cadre de référence aux professionnels de la santé: <https://www.health.belgium.be/fr/covid-19-reprise-des-soins-ambulatoires-en-cabinet-prive>
5. Les téléconsultations seront toujours encouragées.
6. La relation aux patients à haut risque doit être maintenue pour assurer la continuité des soins.
7. Les dispositions en matière de déontologie et d'éthique restent d'application.
8. Les prestataires qui travaillent également en milieu hospitalier resteront disponibles pour contribuer aux soins dispensés dans les hôpitaux.
9. Une évaluation régulière de la pandémie pourrait mener à une adaptation de ces mesures.

En ce qui concerne la médecine générale, le Bureau du Conseil Supérieur a estimé que [la note de Domus Medica et du Collège de Médecine Générale](#) pouvait servir de document référentiel.

Nous vous transmettons également [les 10 conseils pour la reprise des consultations](#), édictés par Domus Medica et le Collège de Médecine Générale.

[Cliquez ici](#) si vous désirez vous abonner à cette lettre d'information de la PPLW.

Projet réalisé avec le soutien du Fonds Dr.Daniël De Coninck, géré par la Fondation Roi Baudouin.

[Disclaimer](#)

[Voir la version en ligne](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)

Envoyé par
 **sendinblue**